

Politiques néolibérales et enseignement supérieur

Un double affront aux sociétés démocratiques

François Fecteau

Les travaux qui empruntent le chemin d'une lecture critique du néolibéralisme constituent une part importante de la littérature prenant comme objet la transformation de l'enseignement supérieur depuis les années 1980. Non seulement les travaux abondent, mais les chemins et thématiques empruntés pour traiter du néolibéralisme aussi : influence des organisations internationales, sociologie des discours experts, critique de la Nouvelle gestion publique, étude des accords de libre-échange, analyse des dispositifs d'assurance qualité, analyse des champs lexicaux des discours politiques et débats parlementaires, etc. Les angles de vue diffèrent, mais les constats semblent converger : les politiques néolibérales en vogue depuis les années 1980 et hégémoniques à partir des années 1990 ont heurté le champ de l'enseignement supérieur et laissé leur trace sur les modes de production et de transmission des connaissances scientifiques.

Affirmer aujourd'hui que les politiques qui participent aux transformations du champ de l'enseignement supérieur s'avèrent teintées par le paradigme néolibéral semble relever de l'évidence, voire de la banalité. Pour contribuer au champ des connaissances sur le sujet, il semble que toute intervention qui emprunte la grille néolibérale des transformations de l'enseignement supérieur doit pouvoir s'appuyer sur une analyse comportant deux caractéristiques essentielles. D'une part, l'analyse devra pouvoir identifier les particularités du néolibéralisme à la base d'une distinction des thèses du libéralisme économique en lien avec les auteurs à l'origine des politiques publiques et, d'autre part, cet exercice doit pouvoir contribuer à armer la critique

d'une analyse théorique illustrée par des phénomènes propres à la transformation du champ de l'enseignement supérieur. Tel est l'exercice auquel nous proposons de nous prêter dans cet article.

Crise et dépassement du libéralisme économique

Dans son célèbre ouvrage *La grande transformation*, Polanyi rappelait une distinction fondamentale entre les croyances absurdes qu'entretiennent les tenants du libéralisme économique au XVIII^e siècle envers une économie de marché autorégulante et la réalité qui se traduit par un État qui impose lui-même une politique du laisser-faire : « Le laisser-faire n'avait rien de naturel ; les marchés libres n'auraient jamais

pu voir le jour si on avait simplement laissé les choses à elles-mêmes. De même que les manufactures de coton, la principale industrie du libre-échange, avaient été créées avec l'aide de tarifs protectionnistes, de primes à l'exportation et d'aide indirecte aux salaires » (Polanyi, 1944, p. 189).

La lecture de Polanyi de la société capitaliste du XIX^e siècle l'amène au constat d'un double mouvement contradictoire. D'une part, le laisser-faire promu par un libéralisme économique qui pose comme principe fondateur de la société celui de l'autorégulation de l'économie de marché, d'autre part, l'interventionnisme de l'État qui se traduit par une politique qui vise à protéger la société des excès du laisser-faire qu'il a lui-même contribué à mettre en place.

C'est en quelque sorte à ce « faux dilemme » entre la non-intervention de l'État et celle d'un État de la protection sociale que la philosophie utilitariste de Bentham tente de répondre. En acceptant que l'État a bel et bien un rôle à jouer dans la mise en place d'une société alignée sur le principe de la concurrence, Bentham pose la question de l'art de gouverner et reconnaît la complexité des modalités de l'intervention étatique qui dépassera la question de la philosophie naturelle du droit, de la liberté individuelle et de la propriété qui avait posé les jalons du libéralisme économique avec les travaux d'Adam Smith. Cette transition de l'économie politique de l'étude des principes du droit naturel à celle du « comment » de l'application de l'intervention gouvernementale dans sa logique interne se trouve au cœur de la « crise doctrinale » du libéralisme économique.

C'est notamment par son caractère trop étroit qui ne lui permet pas de concevoir l'idée d'entreprise comme organisation dont les modes de production ne cessent de gagner en complexité que la

théorie économique de Smith a perdu une grande part de sa légitimité. Dès le milieu du XIX^e siècle, cette inadéquation des thèses du libéralisme est aussi synonyme d'une transformation sociale de la société qui s'accompagne de réformes telles que l'amélioration de la condition salariale, la régulation des horaires, la reconnaissance du droit de grève et d'association, les indemnités en cas d'accident au travail, l'octroi de la retraite, l'interdiction du travail des enfants, etc. (Dardot et Laval, 2009, p. 126). Ce constat du dépassement de la doctrine libérale par les réformes sociales rejoint la thèse d'Ewald qui, dans son ouvrage *L'État Providence*, explique ce dépassement du paradigme de l'État libéral par l'extension graduelle des sphères de la vie sociale faisant objet du droit, phénomène auquel contribue la sociologie comme nouvelle discipline (Ewald, 1986).

Au XIX^e siècle, ce dépassement du libéralisme économique, dû à son incapacité d'expliquer les transformations sociales, contribue à accentuer les tensions idéologiques à l'intérieur des tenants du paradigme. Les doutes jetés sur les fondements naturalistes et autorégulateurs du libéralisme économique prendront de l'ampleur avec la Première Guerre mondiale et atteindront leur paroxysme à la fin de la décennie 1920-1930 pour finalement déboucher sur la prise d'une conscience générale de la nécessité de refonder le cadre de légitimation du capitalisme sur une définition nouvelle du rôle de l'État.

Une refondation du libéralisme économique contre l'État social

Dans la poursuite des travaux de Bentham, Keynes rejette les dogmes du laisser-faire « justifiés » par les lois naturelles de même que ceux de la libre concurrence et du darwinisme social dont Spencer se fait l'un des principaux porte-paroles. Avec son ouvrage *La fin*

du *laissez-faire* (1926), il se consacre donc à la fondation d'un « nouveau libéralisme » en procédant à la révision des modalités de l'interventionnisme étatique et à celle de la question de la gouvernementalité du point de vue de la distinction entre agenda et non-agenda de l'État. Les efforts de Keynes pour forger un « nouveau libéralisme » ancré dans une vision plus sociale marquent le début d'un chapitre de l'histoire de l'économie politique où deux philosophies s'affrontent : la vision keynésienne d'une « société de libertés qui profite à tous », acceptant l'idée qu'il soit possible de limiter certains droits commerciaux, s'opposera à une vision d'un État juridique fort mis au service du dogme de la libre concurrence, dont les écrits sont répertoriés dans le courant du néolibéralisme (Dardot et Laval, 2009, p. 153).

Ce n'est qu'au colloque Walter Lippman qui a lieu à Paris du 26 au 30 août 1938, soit un peu plus de deux ans après la publication de Keynes de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, que les fondements du néolibéralisme se voient consacrés. À l'initiative de Louis Rougier, se réunissent des intellectuels de renom à l'époque tels que Friedrich Hayek, Jacques Rueff, Raymond Aron, Wilhelm Röpke, Alexander von Rüstow et plusieurs autres.

Le colloque Walter Lippmann débouchera sur la création du Centre international d'études pour la rénovation du libéralisme dont les activités seront interrompues par l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale. Au lendemain de celle-ci, Rougier se verra exclu des cercles d'économistes pour avoir soutenu le maréchal Pétain tandis qu'inversement Hayek bénéficiera d'un rayonnement considérable avec la publication de *La route de la servitude*. Pendant les trois années qui suivront, ce rayonnement lui vaudra plusieurs invitations à des colloques prestigieux qui

lui serviront de tribune pour diffuser ses idées contre le socialisme et les théories keynésiennes. En 1947, l'influence d'Hayek prendra « plus d'ampleur encore » alors qu'il fonde la Société du Mont-Pèlerin avec Röpke et quelque trente-neuf autres économistes de renom, dont l'Américain Milton Friedman. Le magnétisme de l'organisation dont Hayek deviendra le premier président se manifesterait rapidement alors que, en 1951, elle regroupe déjà cent-septante-et-un membres représentant vingt-et-un pays (Denord, 2002, p. 13-14).

Malgré les succès d'Hayek, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, Keynes demeure l'économiste le plus influent alors qu'il s'avère le principal investigateur des balises des accords de Bretton Woods à l'origine d'un nouvel « ordre monétaire international » et de la création des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (Dostaler, 1994, p. 3).

Il faut attendre le choc pétrolier qui survient dans les années 1973-1974 et le phénomène de stagflation qui l'accompagne pour assister à une réelle remise en question du fordisme et des théories keynésiennes. Cette période d'instabilité économique jouera en faveur de Friedman et Hayek qui profiteront du contexte pour mettre en exergue l'échec du keynésianisme. Pendant cette même période, le travail de ces deux intellectuels est couronné : Hayek se voit octroyer le prix Nobel d'économie en 1974 alors que Friedman le reçoit en 1976.

Il faut rappeler que Friedman avait jusqu'ici été exclu de l'« establishment » intellectuel et politique et, bien qu'il ait été conseiller de Nixon vers la fin des années 1960, ses théories avaient été boudées par le président. Financés par des groupes de lobbys anti-keynésiens, Friedman et ses collègues de l'École de Chicago mettront en place une straté-

gie médiatique particulièrement efficace ce qui leur permettra d'accroître leur influence dans la sphère politique à la fin des années 1970 (Dezalay et Garth, 1998, p. 10-11). Comme s'ils avaient suivi à la lettre les conseils de Gramsci, Friedman et Hayek ainsi que leurs collègues néolibéraux ont su gagner la « guerre de position », mais ironiquement et, à l'inverse des souhaits de l'auteur italien, en réitérant la puissance idéologique de l'économie de marché dans l'esprit de l'époque.

L'héritage de Friedman et d'Hayek dans le champ sociopolitique

Déjà en 1962, Friedman défendait une vision restrictive du rôle de l'État dans le financement de l'éducation. Dans le chapitre VI de son célèbre ouvrage *Capitalism and Freedom*, Friedman insistait sur l'idée que l'État ne devrait en aucun cas subsidier les institutions d'enseignement supérieur (Friedman, 1982, p. 85).

Refusant l'idée selon laquelle l'enseignement supérieur engendre des externalités économiques qui justifient le financement public de ses institutions, Friedman défend celle d'un financement par les étudiants qui, en contractant un prêt, devront assumer le coût de leurs études. Pour Friedman, la responsabilité de l'étudiant à prendre sur soi l'entièreté de la facture se justifie par un éventuel retour sur l'investissement dans sa formation.

Depuis les années 1990, les travaux de Friedman ont été maintes fois mobilisés pour remettre en question les fondements du taux de rendement public et de la présence d'externalités socioéconomiques qui découleraient de l'enseignement supérieur. Cette remise en question a mené à une rupture avec les politiques de massification qui avaient marqué les années 1960 et 1970, s'illustrant notamment par une baisse du financement public des institutions de l'enseignement supérieur et les hausses

de droits de scolarité qui accompagnent cette diminution. Selon la lecture de De Meulemeester, cette rupture qui s'observe dans la progression de la théorie de l'économie de l'éducation n'est pas définitive. Dans la deuxième moitié des années 1980, la théorie de la croissance endogène de Romer et Lucas refonde l'hypothèse de la contribution de l'enseignement supérieur au développement économique ce qui donne à nouveau une certaine légitimité à son financement public. Dans les années 1990, l'hypothèse des externalités économiques et sociales s'avère de nouveau remise en question par la publication des travaux empiriques de Krueger et Lindahl qui relativisent la contribution de l'enseignement supérieur selon la richesse du pays : plus un pays sera doté de richesse, moins sera élevé l'impact sur la croissance provenant des investissements publics dans l'enseignement supérieur (De Meulemeester, 2007, p. 102). Ce nouveau scepticisme des théories dans le champ de l'économie de l'éducation face aux externalités socioéconomiques de l'enseignement supérieur coïncide avec le mouvement de hausse de droits de scolarité observable de la fin des années 1990 à aujourd'hui comme ce fut le cas au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Espagne, au Chili, etc.¹

En complément des théories de Friedman mobilisées pour remettre en question l'efficacité des politiques de financement public de l'enseignement supérieur pour tous, on retrouvera aussi l'aversion d'Hayek pour la démocratie, telle qu'on peut la lire dans son ouvrage *La route de la servitude* : « The inability of democratic assemblies to carry out what seems to be a clear mandate of the people will inevitably cause dissa-

1 | Dans l'édition 2012 de *Regards sur l'éducation*, l'OCDE observe que depuis 1995, quatorze pays sur vingt-cinq pour lesquels des données sont disponibles ont augmenté leurs droits de scolarité (OCDE, 2012, p. 286).

tisfaction with democratic institutions. Parliaments come to be regarded as ineffective “talking shops”, unable or incompetent to carry out the tasks for which they have been chosen. The conviction grows that if efficient planning is to be done, the direction must be “taken out of politics” and placed in the hands of experts, permanent officials or independent autonomous bodies » (Hayek, 1944, p. 65).

On retrouvera d’abord cette aversion d’Hayek pour la démocratie et sa préférence pour l’expertisation de la sphère politique dans les réformes organisationnelles des universités qui s’effectuent au nom de la bonne « gouvernance », telles que la loi LRU 2007 en France ou le projet de loi 38 au Québec. Suivant l’idée d’Hayek selon laquelle la conflictualité nuit à une prise de décision efficiente, les réformes néolibérales partagent cette particularité de vouloir « assainir » les instances universitaires par la réduction de leur nombre de représentants et également par l’augmentation de quota de sièges dédiés à la représentation des intérêts de la « société civile », terme qui désigne avant tout les intérêts économiques des corporations. On retrouvera aussi des traces de l’aversion démocratique d’Hayek dans les ESG2 2005 et 2015, où les membres nommés du comité des pairs/experts sont appelés à se dissocier de leur organisation politique et suivre une formation leur attribuant les compétences nécessaires au travail d’évaluateur.

Dépassant le cadre du champ de l’enseignement supérieur, la répulsion d’Hayek envers le conflit politique se réfugie aussi dans un phénomène de judiciarisation des luttes politiques (Roussel, 2003, p. 14). Dans le cadre de conflits sociopolitiques, la judicia-

risation se rapporte à la tendance des gouvernements à faire appel à des lois dissuasives donnant libre voie aux forces de l’ordre pour contenir, voire étouffer les mouvements sociaux. Ce phénomène s’illustre bien au Canada, où depuis 2010, on observe une intensification de la répression policière se traduisant par des arrestations massives et de la distribution d’amendes pour regroupement illégal. Cette tactique de distribution à large échelle de contraventions vise à décourager tout citoyen qui voudrait prendre la rue dans le but d’exprimer son désaccord avec la tendance politique actuelle. Lors de la rencontre du G20 qui se déroule à Toronto les 26 et 27 juin 2010, ce sont mille-nonante manifestants qui se font arrêter par les forces policières sous prétexte d’avoir participé à des activités portant atteinte à l’ordre public, dont huit-cent-vingt-sept sont relâchés deux jours plus tard sans chef d’accusation (Castonguay, 2010).

Au Québec, la grève étudiante contre la hausse des droits de scolarité se déroulant de février à août 2012 demeure l’un des laboratoires d’observation les plus flagrants du phénomène de judiciarisation du conflit sociopolitique, se soldant avec plus de trois-mille arrestations policières ainsi que l’adoption de la loi 78, sanctionnée le 10 mai 2012, qui, dans un jeu de confusion entre militantisme politique et criminalité, vise à étouffer le mouvement de contestation étudiante. Cette confusion se reflète notamment dans les discours répétés par le Premier ministre du Québec qui martèlera que la lutte étudiante n’est constituée que par une minorité d’une jeunesse qui se radicalise portant avec elle un mouvement de violence et d’intimidation (Radio-Canada, 2012 ; Chouinard, 2012). À son tour, ce discours prend corps dans des tactiques nouvelles de profilage politique, hypothèse qui, au-delà de ses apparences d’une théorie du complot, se confirme quelques années plus tard

2 | Document qui rassemble les principes, standards et guidelines que doivent respecter les dispositifs nationaux d’assurance-qualité supervisée par l’ENQA.

Bibliographie

Monographies et articles scientifiques

- Audier S. (2012), *Néolibéralisme(s)*, Paris, Grasset.
- Boltanski L. & Chiapello È. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Braithwaite J. & Drahos P. (2004), *Une hégémonie de la connaissance*, Actes de la recherche en sciences sociales, 151-152, 68-79.
- Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Castoriadis C. (1987), « Une voie sans issue ? », dans A. Jacquard, *Les scientifiques parlent*, Paris, Hachette, p. 263-298.
- Dardot P. et Laval Chr. (2009), *La Nouvelle raison du monde*, Paris, La Découverte.
- De Meulemeester J.-L. (2003), « Éducation et capital humain. La contribution des théories économiques à la définition des politiques éducatives », revue *Agone*, 3, 177-191.
- De Meulemeester J.-L. (2007), « L'économie de l'éducation fait-elle des progrès ? », *Cahiers économiques de Bruxelles*, 50.
- De Meulemeester J.-L. (2013), « L'enseignement supérieur et la crise en Europe. Quelques réflexions », dans J.-L. De Meulemeester, J.-C. Defraigne, D. Duez, & Y. Vanderborght, *Les modèles sociaux en Europe. Quel avenir face à la crise ?*, Bruxelles, Bruylant.
- De Meulemeester J.-L. (2007), « Vers une convergence des modèles ? Une réflexion à la lumière des expériences européennes de réforme des systèmes d'enseignement supérieur », *Pyramides*, 31-58.
- Denord F. (2001), *Aux origines du néolibéralisme en France*, Louis Rougier et colloque Walter Lippmann de 1938, *Le mouvement social*, 195, 9-34.
- Denord F. (2002), *Le prophète, le pèlerin et le missionnaire. La circulation internationale du néolibéralisme et ses acteurs*, Acte de la recherche en sciences sociales, 9-20.

dans la publication des résultats d'enquêtes de justice sur les motifs d'arrestations policières (Champagne, 2016).

Conclusion

Depuis la fin des années 1930, la force des néolibéraux aura été de redonner des airs de nouveauté aux thèses qui érigent l'économie de marché et la concurrence en principe de vie sociale. Tout en rejetant l'idée d'une société régie par la loi naturelle de l'offre et de la demande ainsi que par les thèses keynésiennes d'un État social au nom d'une plus grande justice, les néolibéraux ont revisité la définition du rôle de l'État dans l'optique d'une instrumentalisation des pouvoirs publics au service de la libération des capitaux et de l'apolitisation de toutes formes de conflits sociaux. Nous avons ainsi retracé le parcours d'Hayek et de Friedman, dont la force de persuasion appuyée par une stratégie médiatique des plus coriaces a permis à ces deux penseurs d'imposer leur vision néolibérale depuis les années 1980.

Dans un article reprenant l'idée d'auto-gouvernement chez Castoriadis, Gobin rappelait deux conditions que doivent remplir les sociétés démocratiques. Non seulement, elles doivent favoriser la délibération mettant en jeu des idées mutuellement exclusives, mais elles devraient aussi permettre de faire avancer la réflexion des citoyens vers un projet de société égalitaire (Gobin, 2013, p. 1-2). À la lumière de cette vision de la démocratie à laquelle nous adhérons, la deuxième partie de notre exposé démontre que la mise en application par les pays de l'OCDE, le Québec et la France pris en exemple, des principes qui guident la pensée de Friedmann et d'Hayek, notamment dans le champ de l'enseignement supérieur, fait affront aux systèmes démocratiques sur au moins deux plans. Chez Friedman, la privatisation du financement du champ de l'enseignement supérieur alignée sur

la volonté d'adapter les activités productrices des institutions auxdits besoins de l'industrie met en péril le libre choix des filières d'enseignement par les étudiants tout en participant à l'évacuation de la critique dans la sphère de la recherche. Chez Hayek, l'aversion de la démocratie et de la conflictualité politique prend différentes formes. On aura noté les réformes effectuées au nom de la « gouvernance », affaiblissant la représentation politique des acteurs dans les instances d'institutions publiques. Finalement, la mise en branle de processus de judiciarisation au service de la répression d'une minorité restante qui tenterait de contester cet alignement des institutions publiques aux valeurs néolibérales rend difficile de penser une société dans laquelle des alternatives sont possibles à une heure où, ironiquement, il est pourtant plus que nécessaire d'agir afin d'inverser valablement la tendance.

- Dezalay Y. & Garth B. (1998), *Le « Washington consensus »*, Actes de la recherche en sciences sociales, 3-22.
- Dostaler G. (1994), « Keynes et Bretton Woods », revue *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n°s 26, 53-78.
- El-Khawas É. & Mputu H. (1998), *L'enseignement supérieur dans le monde : statistiques 1980-1995*, document de travail, Unesco, Paris.
- Ewald F. (1986), *L'État-providence*, Paris, Éditions Grasset.
- Foucault M. (2004), *Naissance de la biopolitique*, Paris, Seuil/Gallimard.
- Friedman M. (1962), *Capitalism and Freedom*, Chicago, The University of Chicago.
- Gobin C. (2007), *Gouvernance*, Quaderni, 54-57.
- Gobin C. (2013, 25), « L'Union européenne et la nouvelle gouvernance économique : un système politique contre l'État démocratique », *Pyramides*, 155-180.
- Hayek F. A. (1944), *La route de la servitude*, Paris, Presses universitaires de France.
- Keynes J. (1926), *La fin du laisser-faire*, Hogarth Press.
- Polany K. (1983), *La grande transformation*, Paris, Gallimard.
- V. Roussel (2003), « La judiciarisation du politique, réalités et faux-semblants », *Mouvements*, 4, 12-18.
- J. Solchany (2012), « Retour sur expérience : une biographie intellectuelle de l'économiste Wilhelm Röpke », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59, 131-148.

Article de presse :

- Castonguay A. (2010), « La Dérive », *Le Devoir*, 3 juillet.
- Champagne S. (2016), « La haute direction du SPVM a cautionné Gamma », *Le Devoir*, 4 novembre.
- Chouinard T. (2012), *Grève étudiante : Québec condamne la violence*, La Presse.
- Radio-Canada (26 avril 2012), Charest intransigeant.